



Militaire refus de reconversion

Par **Joebr**, le **08/12/2021** à **15:35**

Bonjour,

J'ai un gros doute et je ne trouve la réponse nulle part.

L'année prochaine, je dois commencer une reconversion payée par l'armée si la DRHAT accepte ma demande. Il est possible que mon capitaine refuse mais s' il refuse, doit-il avoir des motifs ? ou peut-il refuser sans raison ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/12/2021** à **19:06**

Bonjour

Le militaire n'est pas notre spécialité, j'espère que vous aurez malgré tout une réponse.

Par **Tisuisse**, le **09/12/2021** à **06:28**

Bonjour,

Votre capitaine doit transmettre, par la voie hiérarchique, votre demande à votre Chef de Corps et c'est ce dernier qui décide, pas lui. de ce fait, même s'il a émis un avis défavorable, avis qu'il doit justifier, il appliquera la décision du Chef de Corps. A l'armée, les ordres d'un

supérieur ne se discutent pas, ils s'exécutent.

Par **Joebr**, le **09/12/2021** à **09:45**

Bonjour merci de votre réponse vous avez l'air de connaître le sujet ce qui est rare car j'ai consulté des pages et encore des pages Google qui ne me trouvent rien a ce sujet

Par **Tisuisse**, le **09/12/2021** à **10:50**

Comme tout homme de mon âge (+ 75 ans), j'ai fait mon service militaire (16 mois sous les drapeaux + 2 mois permission libérable), classe 64-A. Donc, je connais ce milieu.